

MUNICIPALITE D'OLLON

Ollon, le 24 février 2014

GREFFE MUNICIPAL
Place du Cotterd 1, CP 64
1867 OLLON
Tél. +41 24 499 01 01
Fax +41 24 499 01 09
commune@ollon.ch

SCAV M. Patrick VIRET
Société des cafetiers-restaurateurs – Mme Martine GRAF
Société des hôteliers de Villars – M. Dominique DIETRICH
Villars Private Schools – M. Grégory MEAN
Société des artisans et commerçants d'Ollon – M. J.-Luc MONACHON

V/réf.:
N/réf.: amm

Affaire traitée par Mme Lyne Perret, Municipale

280 – Introduction taxe au sac

Mesdames, Messieurs,

Suite à l'introduction au 1^{er} janvier dernier de la taxe au sac, référence est faite à la rencontre qui a eu lieu avec des représentants des corporations destinataires de ce courrier, le 3 courant à l'Eurotel à Villars, avec une délégation municipale composée du soussigné de gauche, de Mme L. Perret et de M. J.-M. Clerc, Municipaux, concernant l'objet cité en marge.

La Municipalité en se basant sur l'offre de la Maison Braillard Fers S.A. à Moudon a, dans sa séance du 17 courant, pris la décision que les containers à ordures des entreprises destinés à être vidés par l'entreprise Bonzon devront être équipés d'un système de verrouillage avec clé à trois pans, identique pour tous les usagers. Les employés affectés au ramassage posséderont également un exemplaire du sésame afin qu'ils puissent déverrouiller chaque container.

Cette variante de serrure, avec kit de montage et 2 clés, est disponible pour le montant de Fr. 49.— (TVA, frais de port et montage non inclus) et, si vous le souhaitez, peut être commandée directement par vos soins auprès de Braillard Fers au N° de tél. 021/905.90.90. Nous attirons encore votre attention sur le fait que la pose de ce système de fermeture vous incombera, la commune ne se chargeant pas de ce travail.

Pour le surplus, la Municipalité informe encore les entreprises qui ont leur siège social sur la Commune d'Ollon que, sur demande auprès du Service des finances afin qu'il leur délivre une carte d'accès, elles auront, du mardi au jeudi, la possibilité d'accéder aux déchetteries communales de Chesières ou d'Ollon afin d'y déposer les déchets suivants :

- Papier-cartons
- Verre (bouteilles et bocaux)
- Aluminium et boîtes en fer blanc

- Capsules de café
- Sagex
- Bouteilles en plastique dur (lessives, adoucissants)
- Emballages en plastique propre (emballage d'un fauteuil, d'un matelas...)
- Gazon et branches (pour autant que ce ne soit pas une entreprise de paysagiste qui effectue le travail)
- Divers contenants en bois ou en plastique dur (cagette)
- Bouteilles en PET.

Les quantités pouvant être amenées dans les déchetteries sont identiques aux quantités autorisées pour les citoyens et sont indiquées dans le règlement de ces lieux de collecte, règlement que vous pouvez télécharger sur le site internet communal ou obtenir directement auprès des surveillants.

En ce qui concerne le PET, le site internet www.petrecycling.ch vous renseignera sur la meilleure manière de collecter ces contenants de boissons.

Concernant les frigos ou gros électroménagers, contacter le SENS eRecycling (www.erecycling.ch) qui vous fournira tous les détails pour l'élimination de ces appareils.


Pour tous les déchets découlant de l'activité professionnelle, l'élimination doit suivre les directives cantonales en la matière et être traités par l'intermédiaire de filières spécifiques.

Pour terminer, nous vous remercions de bien vouloir transmettre une copie de cette correspondance à l'ensemble des membres composant votre groupement professionnel. Des copies supplémentaires peuvent, sur demande, être obtenues auprès du Greffe municipal.

En vous remerciant d'avance de votre collaboration et de l'attention que vous porterez à ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


J.-L. Chollet



Le Secrétaire :


Ph. Amevet

Copie : Service des finances
M. D. Cotture, Voyer